

Consultation de l'industrie du Fonds des Médias du Canada 2013

Réponses de Radio-Canada (marché francophone)

1. Volet Expérimental

1. Question : Est-ce que l'innovation doit demeurer le critère principal d'évaluation ?

Réponse :

Le critère de l'innovation (représentant 40 % de la note) doit demeurer un critère important. Toutefois nous notons qu'il existe une certaine dichotomie entre le critère «innovation» et celui du «plan d'affaires» qui est le deuxième critère en importance (30 %) qui est pris en compte. Parfois, un projet très innovant présentera un plan d'affaires plus faible que la moyenne en raison justement des qualités innovantes du projet qui le rendent ainsi accessible à un marché plus restreint, plus niché rendant par conséquent son plan d'affaires plus risqué.

À cet égard, Radio-Canada recommande que la grille des critères d'évaluation soit revue en fonction des différents types de projets généralement soutenus par le Volet expérimental (jeux, applications, logiciel, séries interactives).

Nous recommandons également qu'une pondération ou une bonification soit accordée aux projets qui présentent une dimension claire reliée à la culture canadienne. En effet nous croyons qu'il serait dommage qu'un projet dont la contribution au développement de la culture canadienne est significative soit écarté en raison du fait qu'il soit comparé sur un pied d'égalité avec des projets destinés aux marchés internationaux dont le contenu est générique mais dont le plan d'affaires offre de meilleures perspectives de rendement.

2. Question : Est-ce que l'interactivité doit être une exigence pour tous les projets?

Réponse :

Non. À notre avis, l'interactivité pose des défis évidents aux séries originales web qui les confinent alors à des marchés très restreints les rendant ainsi moins attrayantes sur le plan des affaires. Convaincue néanmoins de leur valeur culturelle et de la contribution que les séries originales web apportent à plus d'un égard, nous proposons que le Volet Expérimental réserve une partie des fonds à la production de ce type de projets sans qu'il soit nécessaire que les projets comportent de l'interactivité. À notre avis, les séries web originales produites pour les nouveaux médias contribuent :

- *au développement de la relève au sein de la communauté des scénaristes, réalisateurs, comédiens et producteurs;*
- *à augmenter, à l'ère numérique, le niveau d'adoption des nouveaux modes de comportement par l'ensemble des Canadiens. En empruntant aux codes d'écriture connus de la TV, elles permettent de faire migrer plus graduellement l'ensemble des Canadiens vers l'adoption des nouveaux médias et non pas seulement les publics-cibles qui ont déjà massivement adoptés les nouveaux comportements. Cette transition nous paraît utile à faire en vue de mener avec succès les Canadiens vers des expériences où l'utilisateur sera plus ouvertement et véritablement «engagé».*

Conscient toutefois que l'objectif du Volet Expérimental ne vise pas à soutenir le secteur du court métrage ou celui de la télévision\cinéma, nous suggérons que des exigences spécifiques soient mises en place quant à la présence d'un partenaire de mise en marché canadien des nouveaux médias qui devra confirmer sa participation financière au projet et que le programme ne soit ouvert qu'aux producteurs qui oeuvrent principalement en production de contenus numériques.

3. Question : Est-ce que les projets de télévision ou de cinéma doivent demeurer inadmissibles?

Réponse : Voir nos commentaires précédents à la question no. 2.

4. Question : Est-ce que le Volet Expérimental est trop orienté vers la production de jeux?

Réponse : Oui. À notre avis le FMC doit assurer un meilleur équilibre entre les différents genres de projets destinés aux nouveaux médias. À cet égard nous réitérons le souhait de créer notamment une allocation spécifique pour les séries originales web, de revoir la grille d'évaluation en fonction des genres, et d'ajouter une bonification dans le pointage aux projets qui présentent un aspect clairement relié à la culture canadienne.

5. Question : Est-ce que des critères additionnels d'éligibilité devraient être introduits afin de réduire le niveau de demande ?

Réponse : le FMC devrait réfléchir à la possibilité, à l'instar des programmes du Volet Convergent, d'établir des exigences liées à la présence de partenaire de mise en marché canadien. La présence d'un partenaire de mise en marché canadien assurera, tout comme en télévision, que les projets dans lesquels le FMC investit, témoignent déjà de la manifestation d'un intérêt véritable du public canadien.

6. Question : est-ce que le processus de sélection par le biais de jury fonctionne bien ?

Réponse : Radio-Canada constate qu'il est difficile dans une perspective à plus long terme et plus particulièrement lorsqu'un projet a essuyé un premier refus, de comprendre les décisions du FMC lorsque les membres du jury changent d'une année à l'autre.

7. Question : est-ce que le FMC doit continuer à soutenir financièrement les 3 stades de la vie d'un projet ?

Réponse : oui.

8. Question : est-ce que les contributions maximales du Volet Expérimental par étape sont appropriées ?

Réponse : oui

9. Question : est-ce que l'allocation budgétaire réservée par le FMC au Volet Expérimental est appropriée ?

Réponse : Radio-Canada constate que l'allocation budgétaire réservée au volet Expérimental est la seule allocation du FMC qui a subi une croissance au cours des 3 dernières années passant de 10 % des fonds disponibles à une proportion de 15 % en 2012-2013.

Parallèlement, le Volet convergent qui vise à répondre aux besoins de la télévision n'a pas progressé malgré les besoins importants en télévision et ce, à plusieurs niveaux notamment celui d'assurer un financement supplémentaire aux séries dramatiques à budget élevé en langue française, d'augmenter les fonds réservés aux productions régionales (ex. bonification régionale québécoise) et tenir compte de la hausse normale des coûts de production.

Radio-Canada considère que le niveau de financement du Volet expérimental ne doit pas croître au détriment de celui de la télévision qui demeure toujours à l'heure actuelle le véhicule le plus puissant et le plus efficace pour rejoindre les Canadiens. Devant l'absence d'ajout de fonds supplémentaires au cours des prochaines années et compte tenu des besoins élevés en télévision, Radio-Canada est d'avis que les allocations entre le Volet Convergent et le Volet expérimental doivent être revues au profit du Volet Convergent et que si des revenus additionnels étaient générés, le cas échéant, ceux-ci doivent être consacrés en priorité au Volet Convergent. Par ailleurs, la mise en place d'exigences liées à la présence de partenaires canadiens de mise en marché qui contribuent au financement de ces projets devrait diminuer la pression financière sur le Volet expérimental.

2. Volet Convergent

1. Question : est-ce que l'exigence liée à la production de contenu riche et élaboré est la meilleure façon de supporter la convergence des médias ?

Réponse : Radio-Canada est d'avis que l'objectif d'exiger la création de contenu riche et élaboré compagnon à un projet télévisuel demeure un objectif pertinent pour rencontrer les exigences de convergence. Toutefois le défi actuellement rencontré par les différents intervenants est de mesurer le niveau adéquat d'investissement requis vis-à-vis ce contenu et ce, en fonction des différents types d'émissions, en fonction de la longévité des produits et des stratégies qui tiennent compte des goûts, des habitudes et des besoins véritables des utilisateurs.

En ce sens, la définition actuelle de «contenu riche et élaboré» devrait être revue à la lumière des expériences des 3 dernières années et des données de performance collectées par le FMC à l'égard des contenus numériques.

À titre d'exemple, nous observons que l'appétit des utilisateurs en matière d'émissions dramatiques est axé davantage vers la consommation en rattrapage (Catch-up TV) que la consommation des contenus compagnons. Il est dominé par un comportement plus passif des utilisateurs qui souhaitent retrouver un contenu linéaire identique à celui de la TV ou exclusif au web mais néanmoins linéaire. Nous suggérons que le niveau d'engagement des contenus interactifs requis par la définition actuelle n'est peut-être pas nécessaire en toutes circonstances.

Nous recommandons qu'un Groupe de travail du FMC soit formé afin de réunir les experts qui travaillent au sein des organisations des différentes parties intéressées (producteurs, diffuseurs etc.) afin qu'ils se penchent sur la question de préciser les notions entourant les exigences reliées à la production d'un contenu «riche et élaboré » et des niveaux d'interactivité et d'innovation requis. Les résultats des travaux serviront à instruire et conseiller l'ensemble des parties intéressées et permettront à tous de mesurer si les exigences de convergence sont toujours appropriées pour chaque projet ou pour chacun des genres etc. ou si des mesures alternatives ne devraient pas être envisagées afin de satisfaire aux exigences de convergence.

2. Question : est-ce que la règle exigeant que 60 % des fonds provenant d'une ERT soit consacrée à des projets qui comportent un contenu numérique compagnon riche et élaboré est toujours appropriée ?

Réponse : Le FMC devrait envisager l'examen des règles (dont la révision de la définition) actuelles afin d'assurer plus de souplesse aux télédiffuseurs de manière à ce qu'ils soient en mesure de faire de véritables choix stratégiques en fonction des différents genres, des besoins et habitudes des utilisateurs, des comportements des différents groupes-cibles

plutôt que ces choix soient motivés d'abord et avant tout par l'atteinte d'une cible monétaire.

La présence du facteur Investissement numérique dans l'établissement des ERT constitue en soi un puissant moyen de convaincre même les plus récalcitrants à s'engager dans le soutien à la création de contenus compagnons. Les 3 dernières années ont permis à chacun des acteurs de cette industrie de mieux comprendre les clés reliées au succès de ces contenus et des stratégies à développer. Cet apprentissage collectif n'est pas terminé mais il nous paraît suffisant, en maintenant l'incitatif actuel via les ERT, pour assurer la création de contenu numérique compagnon.

3. Question : est-ce que l'exigence liée à la production de contenu compagnon doit être adaptée par genre, par taille des budgets, des émissions unitaires vs séries ?

Réponse : Il est prématuré de conclure au sujet de règles qui laisseraient entendre qu'il ne serait pas pertinent ou utile d'investir dans la production de contenu numérique compagnon compte tenu de la taille du budget, du format de l'émission ou du genre auquel il appartient. Le test de la pertinence doit aussi être examiné du point de vue de l'utilisateur auquel le contenu est destiné et pas uniquement en fonction des considérations monétaires. Notre expérience démontre que certains projets de documentaires unitaires peuvent offrir des résultats de fréquentation aussi performants, toute proportion gardée, que des contenus associés à des émissions d'autres genres. Il faut examiner la question de la définition de « contenu riche et élaboré » et les niveaux exigés d'interactivité et d'innovation pour l'ensemble des genres avant de conclure.

4. Question : Est-ce que le FMC doit considérer d'autres activités ou dépenses pour les besoins de qualifier un projet de convergent ?

Réponse : Oui. Les dépenses liées à la mise en place d'une campagne de médias numériques et de mise en marché virale, autres que celles menées habituellement par les télédiffuseurs traditionnels canadiens, qui sont désormais spécifiquement admissibles dans le cadre d'un projet télévisuel, devraient être prises en compte dans le calcul de l'atteinte de la cible de 60 % si cette cible demeurerait.

3. Mécanismes de financement

1. Question : Y a-t-il des activités additionnelles ou des dépenses que le FMC devrait financer (soit en créant de nouveaux programmes ou mesures incitatives, ou en rendant certaines dépenses admissibles en vertu de programmes existant) ?

Réponse : Oui. Radio-Canada constate que les investissements envers les séries dramatiques de langue française stagnent depuis 10 ans et qu'ils ont même

globalement diminué et ce, plus particulièrement à l'égard des séries à budget élevé. Nous constatons également que l'écart entre le budget moyen des séries dramatiques de langue française et celui de langue anglaise au Canada continue à se creuser davantage. En 2012-2013, le budget moyen d'une dramatique de langue française se situait à 445 000\$ l'heure soit quatre fois inférieur à celui de langue anglaise. Les diffuseurs francophones sont la plupart du temps incapables de programmer des saisons complètes de 13 semaines pour répondre à leurs besoins de grille lorsqu'il s'agit de séries dramatiques à budget élevé. Ce format diminue également le potentiel d'exploitation sur les marchés étrangers. Ainsi la capacité des émissions dramatiques de langue française à conserver l'adhésion fidèle des téléspectateurs canadiens francophones, plus particulièrement dans le cas des groupes-cibles des 18-34 qui sont exposés aux séries étrangères qui offrent des valeurs de production beaucoup plus élevées et qui sont de plus en plus facilement disponibles sur toutes les plateformes, représente un défi de taille pour le marché francophone. La contribution unique qu'ont eue les émissions dramatiques de langue française dans l'édification et le maintien d'une culture identitaire forte suffit à nous convaincre de l'importance de cet enjeu.

Pour cette raison et dans la mesure où une redirection des allocations budgétaires est envisagée au profit du Volet Convergent par le FMC ou encore que des fonds supplémentaires étaient rendus disponibles, Radio-Canada recommande la mise en place d'une Mesure incitative destinée à soutenir la production d'émissions dramatiques de langue française sous forme de bonification au supplément de droits de diffusion correspondant à 10 % des dépenses admissibles. La mesure viserait les séries ou mini-séries en format d'une heure dont les devis sont égaux ou supérieurs à 700 000\$ l'heure. Notre proposition plus détaillée figure en Annexe.

- 2. Question : Inversement y a-t-il des programmes ou mesures incitatives dont les allocations budgétaires devraient être réduites ?**

Réponse : Oui. Voir question no. 9 \Volet Expérimental.

4. Genres et Exigences Fondamentales

- 1. Question : est-il toujours pertinent pour le FMC de supporter seulement les « émissions prioritaires » dans le contexte de l'environnement global de la concurrence ?**

Réponse : Oui. La raison d'être qui a donné lieu à la création du FMC et de son prédécesseur le FCT, était de supporter les genres d'émissions qui ne pouvaient être financés autrement que par un soutien public, le libre marché ne pouvant suffire. En ce sens, les quatre genres doivent continuer d'être la raison d'être du FMC. La petitesse de

la taille du marché canadien demeure encore aujourd'hui un facteur qui ne permet pas aux émissions canadiennes appartenant à ces catégories d'être financées sans le soutien public.

Toutefois, Radio-Canada demeure préoccupée par la progression des fonds consacrés annuellement dans le marché francophone aux émissions de Variétés qui présentent pourtant, parmi tous les genres supportés par le FMC, la catégorie d'émissions qui offre aux télédifuseurs une perspective de revenus plus élevée que tous les autres genres. Progression qui s'explique en bonne partie par la logique implacable de la performance de l'auditoire qui vient désormais déterminer de manière prépondérante les ERT annuelles et par le choix délibéré des télédifuseurs de consacrer des investissements à la production d'émissions moins coûteuses que les dramatiques et ce, compte tenu de la dégradation de leur situation financière, qu'ils soient diffuseurs public ou privé.

Radio-Canada demeure néanmoins convaincue de la valeur culturelle des émissions de Variétés en général et de la nécessité du soutien fourni par le FMC à leur égard. Cependant bien que nous reconnaissons qu'un certain niveau d'adaptation et de contribution artistique canadienne soient requis à l'égard des émissions de Variétés basées sur des formats étrangers, nous questionnons que ces émissions, lesquelles furent admises par le FMC au cours des dernières années, puissent bénéficier d'un statut équivalent aux émissions de Variétés qui reposent à 100 % sur des concepts canadiens.

Par conséquent, nous proposons que les émissions de Variétés dont les concepts/formats sont entièrement canadiens soient davantage récompensées considérant leur apport artistique canadien plus élevé et qu'elles obtiennent une bonification au chapitre du calcul de la performance de l'auditoire.

- 2. Question : Est-ce que les exigences fondamentales continuent d'être pertinentes dans un contexte de concurrence globale ? Devrait-il y avoir des exceptions additionnelles accordées ? Quels sont les risques associés à l'octroi de plus de flexibilité autour des exigences fondamentales ?**

Réponse : Dans le marché francophone, il n'y a pas lieu de revoir les règles actuelles.

5. Déclencheurs des mécanismes de financement

Question : Est-ce que des déclencheurs additionnels, autres que les télédifuseurs canadiens, devraient être considérés afin de soutenir la production canadienne au même niveau ?

Réponse : Radio-Canada est d'avis que les télédiffuseurs étrangers ou les nouveaux joueurs non-règlementés par le CRTC qui n'ont pas d'obligation de contribuer au système canadien de la radiodiffusion ne devraient pas pouvoir avoir accès aux bénéfices du FMC (création d'enveloppes de performance, déclenchement des fonds sélectifs etc.).

La priorité du FMC doit demeurer celle de soutenir des contenus destinés aux auditoires canadiens avec qui les télédiffuseurs canadiens sont en relation directe.

6. Productions Régionales et Diversité des Voix

1. Question : est-ce que tous les programmes et mesures incitatives actuellement en place sont efficaces en vue de soutenir la production régionale ?

Réponse : De manière générale les différents programmes mis en place par le FMC en vue de soutenir la production régionale sont efficaces et Radio-Canada salue le soutien constant du FMC à cet égard. À cet effet compte tenu que l'auditoire occupe désormais un poids prépondérant dans l'établissement des ERT, il nous apparaît encore plus essentiel que soient préservés au sein du FMC, les éléments qui contribuent à préserver la diversité des voix. À cet égard dans le marché francophone, le Programme de production de langue française en milieu minoritaire, la bonification régionale québécoise, le facteur régional servant à l'établissement des ERT doivent être préservés.

Nous notons toutefois que certaines initiatives nous paraissent insuffisantes à répondre aux besoins actuels du marché. Ainsi et pourvu que le FMC soit en mesure de faire certaines redirections budgétaires ou puisse bénéficier de fonds supplémentaires, l'allocation accordée à la bonification régionale québécoise devrait être revue à la hausse. En effet la rapidité avec laquelle les fonds furent épuisés cette année témoigne de la demande de plus en plus importante.

2. Question : Est-ce que de nouvelles approches devraient être considérées ?

Réponse : Oui. Dans le cadre du Programme de production de langue française en milieu minoritaire, Radio-Canada est d'avis que certains ajustements au programme devraient être examinés par le FMC afin de tenir compte de la petitesse des marchés locaux dans lesquels évoluent les producteurs, du bassin limité de producteurs et de la disparition du FAPL.

À cet effet, Radio-Canada recommande que :

- *Des assouplissements soient apportés aux critères servant à définir les requérants admissibles.*

En effet, les exigences d'avoir produit trois (3) émissions dont la langue originale est le français et que ces émissions aient été diffusées au cours des quatre (4) dernières

années nous paraissent trop élevées. En effet, en milieu minoritaire, il est extrêmement difficile de produire des émissions sans le soutien du FMC, et encore davantage depuis la disparition du FAPL. La barrière à l'entrée est donc trop élevée pour accueillir de nouveaux joueurs en particulier ceux de la relève. Il nous apparaît sain de revoir les conditions qui permettraient d'élargir le bassin de producteurs francophones qui travaillent en situation minoritaire. Des expériences variées peuvent être prises en compte dans l'évaluation notamment celles de personnes francophones vivant en milieu minoritaire qui ont œuvré en langue anglaise ou dans une langue autochtone.

- *Que le niveau exigible de la licence-seuil pour les émissions appartenant à la catégorie Arts de la scène soit revu à 20 % plutôt que 30 % i.e. un niveau identique à celui qui est exigé dans le cadre du programme des Enveloppes de rendement.*